



“ÆDIFICABO”

TÉLÉPHONE : 02 31 87 92 64

TÉLÉCOPIE : 02 31 87 32 15

E-mail : benerville.mairie@wanadoo.fr

MAIRIE DE BÉNERVILLE-SUR-MER

14910

AT- 2020/60

ARRÊTE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA PÊCHE A PIED

Le Maire de Bénerville-sur-Mer

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,

VU l'article R 610.5 du code pénal,

VU le code de la santé publique,

VU l'arrêté préfectoral n°14/16 du 26 décembre 2016 modifié relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production des coquillages vivants du département du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral n° 25/2015 du 16 février 2015 modifié portant réglementation de l'exercice de la pêche maritime de loisir à pied sur la partie de l'estran du littoral du Calvados,

CONSIDÉRANT la (forte ou très forte) contamination bactérienne (54000 E. Coli/100 g de chair et liquide intervalvaire) observée dans les coquillages prélevés sur le littoral de la commune de Bénerville-sur-Mer le 14 octobre 2020, situé dans la zone non classée 14-022,

CONSIDÉRANT les risques sanitaires liés à la contamination des coquillages pour les activités de pêche de loisir,

CONSIDÉRANT les coefficients de marée rendant accessibles les gisements dans la période à venir,

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la protection sanitaire des usagers,

ARRÊTE

Article 1 La pêche de loisir (ramassage et consommation) pour tout type de coquillages (bivalves filtreurs fouisseurs, non fouisseurs,...) est temporairement interdite sur le littoral de la commune de Bénerville-sur-Mer située en zone non classée 14-022.

Article 2 La levée de l'interdiction de la pêche à pied de loisir fera l'objet d'un nouvel arrêté.

Article 3 Le présent arrêté sera affiché en mairie, aux accès à la plage et sur la plage.

Article 4 Le maire de Bénerville-sur-Mer, le responsable de la police municipale, le commandant de la brigade de gendarmerie de Deauville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bénerville-sur-Mer
Le 19 Octobre 2020

Copie :

ARS de Normandie- unité départementale du Calvados

DDTM – service mer et littoral

